

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18054 - 70ÈME ANNÉE

Un gouvernement avoue que les inégalités viennent de décisions politiques

Apartheid social reconnu

En écho à l'annonce en novembre dernier par le chef de l'État de la nécessité de continuer la bataille de l'égalité, le Premier ministre vient d'affirmer que l'apartheid social existe. L'utilisation de mots d'une telle puissance doit interpeller : quel contenu réunionnais donner aux propositions pour dépasser la crise ?

Le 21 novembre dernier, François Hollande était invité au dîner du CREFOM. Patrick Karam, président de cette instance, avait mis en avant le concept d'égalité réelle.

Le chef de l'État lui avait répondu ceci : « Je veux répondre aussi aux interpellations, c'est-à-dire l'égalité réelle. L'Outre-mer, c'est une bataille qui a toujours été celle de l'égalité, pour l'égalité. Vous avez évoqué l'égalité civique, l'égalité politique, sociale et ce fut un long combat avec des Présidents successifs qui ont fait avancer les choses, tous, pour arriver à l'égalité sociale, mais elle n'est pas encore partout respectée ».

« Les inégalités sont considérables en Outre-mer. Elles sont déjà significatives en France métropolitaine mais chaque fois qu'il y a un problème, et il y en a, dans l'Hexagone, il est accentué, amplifié Outre-mer », avait-il poursuivi.

Développement et plus rattrapage

Pour répondre à la demande d'égalité réelle sur une génération, le chef de l'État avait répondu en proposant une méthode : « Je suggère donc que nous ayons non pas un plan, mais des plans territoire par territoire. Il appartiendra au Gouvernement sur la durée de piloter le dispositif, de choisir les mesures et de donner les trajectoires(...) Les Outre-mer ne doivent pas être dans une course vers ce qui serait le niveau de vie moyen. Ce n'est pas

simplement pour combler les écarts, pour annuler des retards, ce qu'il faut, c'est accélérer le rythme, c'est élever encore l'intensité du développement. Je pense que c'est sur cette idée d'accélération que nous devons insister bien plus que celles du retard ou du rattrapage, même s'il s'agit de cela aussi ».

Apartheid social à La Réunion

Un mois plus tard, le contexte a changé en France, avec l'émotion suscitée par les attentats contre Charlie Hebdo, les réactions en Occident et ailleurs dans le monde. C'est pourquoi dans ses vœux à la presse, le Premier ministre a précisé la réponse du pouvoir aux causes de ce drame.

Manuel Valls n'a pas hésité à utiliser l'expression « apartheid social » pour décrire la situation de la France. Cet apartheid s'exercerait aussi sur les plan du territoire et de l'origine ethnique.

Qui dit apartheid dit organisation de l'inégalité à la suite de décisions du pouvoir politique.

Cette « révélation » suscite des réactions très hostiles d'une partie de la classe politique française qui refuse d'admettre la responsabilité du pouvoir dans les inégalités.

Or, c'est précisément la situation de La Réunion depuis 68 ans. En effet, l'application de la loi du 19 mars 1956 abolissant le statut colonial devait entraîner le 1er janvier 1947 l'égalité de tous les Réunionnais en

droit avec les citoyens de la République vivant en France. Mais le gouvernement de l'époque a refusé l'égalité, et il a contribué à instaurer l'inégalité comme base de la société réunionnaise. Au lieu d'aligner les salaires de tout le monde sur ceux de la France, Paris a choisi d'aller au-delà du droit commun pour une minorité, et de refuser l'égalité pour l'immense majorité des travailleurs qui n'étaient pas des agents de l'État.

Décidons du contenu

L'expression utilisée par Manuel Valls pour décrire la situation de la France rejoint celle utilisée depuis longtemps par Paul Vergès pour La Réunion.

Après ces deux annonces, il reste à leur donner une dimension opérationnelle. Le président de la République veut soutenir la marche vers l'égalité grâce à des plans de développement dans chaque territoire, alors que le Premier ministre estime qu'il faut mettre fin à l'apartheid social.

Si telle est la véritable intention du pouvoir, alors il sera essentiel de donner à cette démarche un contenu progressiste par et pour les Réunionnais.

M.M.

Voeux du Premier ministre à la presse

Manuel Valls parle d'«apartheid territorial, social, ethnique»

À l'occasion de ses vœux à la presse, le Premier ministre Manuel Valls a estimé mardi 20 janvier qu'il existait en France « un apartheid territorial, social, ethnique ». Des mots qui ont choqué certains politiques.

Pour ce dernier, les « derniers jours ont souligné beaucoup des maux qui rongent notre pays ou des défis que nous avons à relever. À cela, il faut ajouter toutes les fractures, les tensions qui couvent depuis trop longtemps et dont on parle uniquement par intermittence », a-t-il déclaré.

Contexte économique et social tendu

Manuel Valls a assuré que « les stigmates sont toujours présents », car selon lui la mémoire collective oublie les événements passés, comme les émeutes de novembre 2005 dans les banlieues parisiennes. Mais également, « la relégation périurbaine, les ghettos – ce que j'évoquais en 2005 déjà – un apartheid territorial, social, ethnique, qui s'est imposé à notre pays ».

Le Premier ministre a évoqué « la misère sociale » à laquelle « s'ajoutent les discriminations quotidiennes parce que l'on n'a pas le bon nom de famille, la bonne couleur de peau, ou bien parce que l'on est une femme ».

Pour le chef du gouvernement, « cette peur collective face au chômage de masse, au chômage de longue durée, au chômage des jeunes, face à la vie trop chère, au risque de déclin, à l'angoisse du déclassement individuel qui pousse au repli sur soi, à l'angoisse des parents pour l'avenir de leurs enfants ».

Des mots forts

En 2005, Manuel Valls avait déjà évoqué les termes de « ghetto », de « ségrégation » et d'« apartheid », alors qu'il était maire d'Evry et en rupture idéologique avec son parti. Dix ans plus tard, il revient avec les mêmes termes pour qualifier la situation des quartiers sensibles en France. Des quartiers considérés comme les lieux propices à la radicalisation de



Le Premier ministre reprend le mot d'apartheid pour décrire la situation en France. A La Réunion, Paul Vergès l'utilise depuis longtemps pour souligner que les inégalités dans notre pays découlent de décisions politiques. (photo Toniox)

nombreux jeunes. Pour le journaliste du quotidien Le Monde, le terme d'« apartheid » évoqué par le Premier ministre met en exergue les échecs de ces trente dernières années des politiques en France.

Pourtant, à La Réunion, ce terme est évoqué depuis plusieurs années par le sénateur Paul Vergès, qui a dénoncé « un apartheid social », créé par l'intégration de l'île à la France, sans prise en compte des spécificités réunionnaises.

Ainsi, comme l'a expliqué le journaliste, si le régime de l'apartheid est véridique, cela signifie que « les logiques de ségrégation ne sont pas uniquement subies mais qu'elles sont, au moins en partie, construites par les politiques publiques, notamment dans les domaines du logement, de l'éducation et de l'emploi ». Ou, l'apartheid est « le résultat d'une politique volontaire, ou du cumul de différentes politiques – et donc pas uniquement l'effet d'une crise sociale prolongée ».

Les socialistes abondent

Sur la radio RTL, le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, a abondé le discours de son Premier ministre, jouant toutefois sur les

mots : « Le problème n'est pas en France un problème juridique, c'est un problème de réalité. Donc, ne nous disputons pas sur les mots, la réalité, c'est qu'il y a une ségrégation, et il faut lutter contre elle ».

Même positionnement pour Bruno Le Roux, président du groupe socialiste à l'Assemblée, ce dernier évoqué « l'exigence républicaine à laquelle nous sommes confrontés. Il y a des fractures, énormes, béantes sur notre territoire qu'il convient de résoudre. »

Pour Claude Bartolone, le président PS de l'Assemblée nationale, « en parlant d'apartheid Manuel Valls a voulu marquer les esprits. Mais, au-delà du mot, il faut maintenant agir pour les banlieues. On a employé les mots ghettos, assigné à résidence... Je sais ce que nous avons perdu pour les associations, l'école, les services publics en particulier, depuis dix ans. Je dis au Premier ministre : Si c'est l'alerte, il faut agir. »

De son côté, le coprésident des députés écologistes, François de Rugy, a évoqué un mot « extrêmement fort » et « pas adapté », assurant que « le Premier ministre visait à nommer les choses et à regretter que, par exemple, après les émeutes de 2005, on ait refermé un peu trop vite ce qui est apparu comme une parenthèse alors que c'était une révolte qui révélait des fractures inacceptables ».

Céline Tabou

Edito

Grèce : dans trois jours le coup de tonnerre en Europe ?

Dimanche, c'est le vote en Grèce pour les élections législatives européennes au moment où s'ouvre le Forum économique mondial à Davos. La coalition Syriza est bien placée pour l'emporter. Elle compte mettre en œuvre un programme alternatif à l'austérité, en renégociant le remboursement de la dette publique contractée par les précédents gouvernements.

Cette politique de restriction s'est déclinée dans des mesures qui semblent difficiles à imaginer, mais qui ont bel et bien été appliquées. Ainsi, pour des raisons budgétaires, la télévision publique grecque a été fermée du jour au lendemain. Le 11 juin 2013, l'arrêt des émissions de l'ERT avait entraîné la mise au chômage de 2.700 travailleurs. Les anciens de la télé publique assurent aujourd'hui quelques heures de programme de manière bénévole. Un pays de l'Union européenne n'a donc plus de service public de télévision.

La politique d'austérité a amené une explosion du chômage. Aujourd'hui, 55 % des moins de 25 ans sont privés d'emploi. C'est le même pourcentage qu'à La Réunion.

En Grèce, la situation est bloquée, l'espoir est dans un changement profond et les regards se tournent vers Syriza.

En Espagne également, un mouvement progressiste gagne des points. Il s'agit de Podemos. Ce pays a vécu aussi une brusque aggravation de sa situation à cause de la crise. Le taux de chômage est monté jusqu'à un niveau proche de La

Réunion. Les abandonnés se tournent donc vers un programme qui propose la rupture avec l'alternance.

Une victoire de Syriza renforcera cette ligne progressiste en Espagne.

C'est donc un coup de tonnerre qui risque d'ébranler l'Europe dans trois jours. Le défi qui y attend le prochain gouvernement est énorme. Mais s'il arrive à enregistrer des avancées, alors cela démontrera qu'une autre politique est possible. Cela pourrait alors faciliter un basculement vers un gouvernement de même tendance en Espagne, pays à la frontière de la France. Ce serait alors une remise en cause profonde pour toute l'Union européenne.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Route en mer : ATR-FNAUT demande une audience à George Pau-Langevin

L'association Alternative Transport Réunion – Fédération nationale des usagers des transports demande à rencontrer la ministre des Outre-mer.

Lors de votre dernière venue à La Réunion, en juin 2014, vous estimiez que le projet de route en mer était déjà « trop avancé » pour être modifié.

Sept mois plus tard, l'opinion publique réunionnaise peut s'interroger sur le bien-fondé de ce jugement, puisque les seuls travaux d'aménagement à Saint-Denis et La Possession (attendus bien avant la NRL), et ceux de la Grande Chaloupe ont bien peu avancé. Rien d'étonnant puisque d'importantes questions comme celles des matériaux disponibles et de leur transfert vers le chantier de la route en mer – négligées dans la DUP – sont à ce jour restées non résolues.

Notre gouvernement a su remettre en cause des équipements aussi importants que l'aéroport de Notre-Dame des Landes ou le barrage du Tarn, objets de contestations malgré leur utilité. Aussi l'opinion réunionnaise ne comprendrait pas qu'il continue à s'enfermer dans un soutien inconditionnel au « projet monstre » de NRL, inadapté et finalement irréaliste à plus d'un égard. Nous nous permettons de vous rappeler que quinze recours sont toujours pendants !

Pour ne pas laisser perdurer une situation de non-droit, nous avons aussi saisi vos Ministres en charge des Transports et de l'Ecologie

d'une demande de suspension des travaux jusqu'à l'issue de ces recours.

ATR-Fnaut se tient à votre disposition pour examiner les obstacles qui rendent ce « projet monstre » aussi irréaliste que pénalisant pour l'avenir de notre île.

En espérant que vous pourrez nous ménager une entrevue dans votre planning, lors de votre passage, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Pour l'association ATR-Fnaut
Le Président, Bruny Payet**

Mutation des policiers réunionnais : l'AJFER demande le respect des engagements

Dans une lettre ouverte, l'AJFER interpelle la ministre des Outre-mer.

Madame la Ministre, Vous serez en visite dans notre département en fin de semaine. Comme vous le savez, la question de la « régionalisation de l'emploi » et notamment du système de mutation des policiers ultramarins est au cœur des préoccupations des Réunionnais.

Le chef de l'État, en déplacement dans notre île en août dernier, avait fait de cette question l'un des points fort de sa visite. Lors de son intervention à Saint Joseph, le Président de la République, François Hollande, a confirmé une réforme du système de mutation afin que les policiers Réunionnais ne soient plus pénalisés. Le Président de La République s'est engagé sur la réforme de deux critères dans le système de mutation : le retour à l'ancienneté de la demande pour les policiers et la mise en place des CIMM comme pivot du système.

En novembre dernier, le Député-Maire, Patrick Lebreton, en charge de ce dossier, a communiqué sur « une avancée majeure concernant la régionalisation de l'emploi ». Dans son communiqué, monsieur Lebreton confirmait avec satisfaction « que le critère de l'ancienneté de la demande donnera lieu à une bonification pour les demandes de mutation vers les Outre-mer dès le prochain mouve-

ment des gardiens de la paix ».

Madame la ministre, à chaque visite ministérielle et lors de la venue du chef de l'État dans notre île, Nou Lé Kapab (AJFER) a rencontré les conseillers des différents ministères. Lors de ces rencontres, ces représentants de l'État ont confirmé que les négociations sur le changement de système de mutation des policiers débuteraient à l'issue des élections professionnelles du 4 décembre et, ce, avec l'ensemble des acteurs concernés.

Or, la semaine dernière, nous avons pris connaissance d'un projet de circulaire concernant la mutation des policiers dans lequel on ne retrouve ni le retour à l'ancienneté de la demande ni la prise en compte des CIMM.

Un tel projet, Madame la Ministre, est une véritable provocation faite aux acteurs mobilisés depuis des années sur le terrain, aux fonctionnaires de police ultramarins et aux Réunionnais. Notre principale revendication repose sur le retour de l'ancienneté de la demande avec effet rétroactif en lieu et place de la prise en compte de l'ancienneté administrative. Comme annoncé par le Président de la République, les CIMM doivent constituer le « socle commun » de

tous les systèmes de mutation avec des critères définis et bonifiés pour que personne ne soit pénalisé.

Madame la Ministre, à la veille de votre venue à La Réunion, Nou Lé Kapab (AJFER) est inquiète d'un tel projet de circulaire et exige des précisions. Après le temps des promesses électorales, le temps de la mission Lebreton, le temps du rapport, le temps de la venue du Chef de l'État et de ses annonces, nous attendons toujours des mesures concrètes.

Madame la Ministre, l'heure n'est plus aux effets d'annonce. Des familles entières vivent dans la frustration et la souffrance. Il est temps de mettre un terme à cette situation et aux drames qui en découlent. Le calvaire n'a que trop duré.

Nous avons, et vous, Madame la Ministre, avez un devoir d'information face aux personnes concernées mais aussi leurs familles qui sont depuis des années dans l'attente du changement du système.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Gilles Leperlier
Président de Nou Lé Kapab
(AJFER)**

Un dispositif d'aide au voyage de la Région en concurrence avec celui de l'État

Une annonce à 24 millions lance la campagne électorale de Didier Robert

Hier, le président de Région a présenté ses vœux à la presse. À la veille de l'arrivée de la ministre des Outre-mer, il a présenté un nouveau dispositif financé uniquement par la Région pour subventionner les billets d'avion. En cette année d'élections régionales, le dispositif annoncé concurrence directement celui de l'État en proposant des aides plus importantes.



Les élus de la Région présents hier avec Didier Robert.

Dans la presse du jour, l'annonce d'un nouveau dispositif de bons de réduction sur les billets d'avion va être mis en avant par les médias le jour de la visite de la ministre des Outre-mer. Rappelons que l'aide à l'achat de billets d'avion est une compétence de l'État, financée par une taxe prélevée sur les billets payés par les voyageurs quittant ou se rendant outre-mer. L'État a la responsabilité de financer, et il délègue la gestion du dispositif à la Région. Sous Sarkozy, le gouvernement a permis aux Régions, si elles le souhaitent, de contribuer au financement de cette aide au voyage. Didier Robert a donc décidé que ce serait le cas à La Réunion. Et aujourd'hui, la subvention de la Région est même plus importante que l'État. C'est la conséquence de critères qui ont transformé cette aide sociale en un bon de réduction accordés à ceux qui ont largement les moyens de se payer un billet d'avion au tarif normal. Les compagnies aériennes ont d'ailleurs flairé la bonne affaire, car selon la Cour des Comptes, l'aide au voyage a pour effet de faire monter les prix des billets d'avion.

En cette année électorale, le gouvernement a choisi de rationaliser le dispositif pour que les riches ne profitent plus de ce système. Au Sénat, la ministre avait expliqué que des personnes gagnant 9.000 euros par mois recevaient une aide de 360 euros pour prendre l'avion. Les étudiants, les chômeurs en recherche d'emploi et les salariés en formation

pourront toujours avoir droit à un billet subventionné par an. Le projet de décret prévoit aussi d'interdire le cumul de l'aide de l'État avec celle de la Région sur un même billet d'avion. Il n'autorise plus les remboursements à posteriori, et permet d'avoir droit à une aide tous les trois ans.

En attendant la publication du nouveau décret, ce dispositif est suspendu.

Donner plus que l'État

Cette rationalisation de l'aide au voyage ne va pas dans le sens de Didier Robert qui fait beaucoup de communication sur cette subvention. En cette année électorale, il a donc décidé de proposer un nouveau dispositif relevant à 100 % de la Région, aussi bien sur le financement que sur la définition des critères. 24 millions d'euros sont prévus

Mis en œuvre d'ici trois semaines, il permettrait un bon de réduction de 450 euros pour une personne vivant dans une famille ayant un quotient familial inférieur à 6.000 euros, et un bon de 300 euros pour une personne vivant dans une famille ayant un quotient familial de 6.000 à 26.000 euros, ce qui définit « la classe moyenne » selon le président de Région.

À la veille de la visite de la ministre des Outre-mer, Didier Robert annonce donc un dispositif concurrent,

sans aucune articulation avec celui de l'État, et manifestement sans concertation.

Ainsi, l'aide de 450 euros est d'un montant supérieur à celui qui a jusqu'alors été proposé par le dispositif existant depuis 2010. Les bénéficiaires potentiels vont donc se tourner vers la Région et n'iront plus voir LADOM. D'où de sérieux doutes sur l'intérêt d'une aide financée par l'État si tous les ayants droit vont chercher la subvention ailleurs. Quant aux 24 millions prévus, vont-ils suffire ?

24 millions inscrits dans le compte de campagne ?

Cette action montre la régression subie par la Région depuis 2010. Ce genre d'action relève en effet de la compétence de l'État. La Région a pour fonction d'investir, de planifier et de préparer l'avenir, pas de distribuer des bons de réduction pour des billets d'avion ou les ordinateurs. En cette année d'élections régionales, il n'est donc pas étonnant que Didier Robert pousse au maximum cette orientation : c'est la fuite en avant. Plusieurs questions restent en suspens.

L'annonce de Didier Robert est clairement un nouveau dispositif. Celui financé par l'État a dû au préalable recevoir l'agrément de la Commission européenne. D'ici la date prévue, 16 février, la Commission européenne aura-t-elle donné son accord ?

Enfin, ce dispositif est créé moins d'un an avant les élections régionales. Il va assurer la promotion de l'équipe en place à la Région. Son financement ne mériterait-il donc pas d'intégrer le compte de campagne de Didier Robert, si jamais celui-ci était candidat à sa réélection ?

C'en est trope !

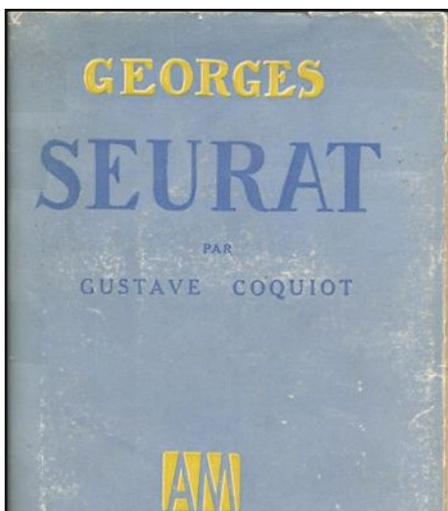
Charles Angrand au décès de Seurat (1859-1891)

Le critique d'art Georges Coquiote, à la rédaction de la biographie de Seurat, pria le camarade néo-impressionniste Charles Angrand, vers 1922, de lui rapporter des souvenirs personnels touchant au créateur du divisionnisme. Le volume qui rassemble les lettres d'Angrand ne restitue qu'une partie de cette correspondance. Le biographe reproduit de larges passages d'une lettre au moins, antérieure, disparue, par laquelle Angrand rapporte brièvement les circonstances de sa rencontre avec Seurat, le travail commun, ainsi que les circonstances qui entourèrent la disparition de son compagnon.

Le Cauchois, on le sait, introduit par Signac, fréquenta l'inventeur et chantra du chromo luminarisme dès 1884. Convaincu du bien fondé de la théorie de son compagnon, basée sur des considérations optiques, Angrand met en pratique la technique du divisionnisme. M. Lespinasse situe à faux en 1888 le travail commun des deux artistes à la Grande Jatte, durant 4 semaines (p. 24 Pontoise). C'est plutôt « en 1885-86 » que les amis posent leur chevalet sur ce site, comme Coquiote le rapporte. Rôle des complémentaires, touche, motif, leurs toiles, en regard dans le catalogue de Pontoise, indiquent des accords très proches. Sur le dernier des grands tableaux que le père du divisionnisme présenta au 7e Salon des Indépendants, en 1891, Seurat prit soin de figurer, au premier rang des spectateurs du « Cirque », au cœur même du motif, l'ami Angrand, lui faisant jouer le rôle de spectateur intérieur de toute son œuvre. Si c'est peu dire qu'ils avaient en commun leurs vues sur l'art, ils n'en partageaient pas moins une certaine façon d'être : on ne saurait être étonné de ce que les contemporains aient attribué aux deux amis un adjectif commun, « taciturne », pour les caractériser, mais rien de triste dans leurs œuvres, ni d'ailleurs chez ces deux hommes : de la retenue, un détachement, distance empreinte de sérénité.

Le généticien Antoine Danchin écrivait récemment dans un article consacré à une île grecque que « ce qu'on sait des choses, bien souvent, provient du savoir démocratique accumulé par Wikipédia qui reflète l'opinion dominante du moment. » Il précisait que Wikipédia jouait trop souvent le rôle du dépliant touristique, offrant de façon bien lustrée la devanture des éléments dont il se propose de traiter.

En avril 1891, Angrand adressa à son ami Signac, en réaction à la nouvelle qu'il venait de recevoir sur la disparition de Seurat, une lettre courte que voici dans son intégralité : « C'est hier midi que j'ai reçu la lettre. Aujourd'hui je ne puis me faire encore à l'idée que cela soit vrai. J'ai passé deux heures avec lui mardi, la veille de mon départ, et il m'entretenait de projets. Se peut-il que la vie se joue aveuglément à ce point des forces qu'elle organise. Si je vous écris ces quelques mots ce matin, c'est pour tromper mon émotion et me donner le change à moi-même. J'en suis triste. J'ignore la cause de la mort. Lundi dans la soirée je retourne à Paris. J'irai causer quelques instants avec



Georges Seurat par Gustave Coquiote, Albin Michel éditeur.

vous mardi. Mon cher Signac, poignée de main. Et à bientôt. Ch. Angrand ».

Le mot, tissé de phrases simples et de retours à la ligne, marque, dans une vivacité d'écriture, une tristesse tempérée par une certaine pudeur. Tempérance que confirme le témoignage d'Angrand rapporté par le biographe de Seurat : « Le mardi, le facteur mettait un faire-part sur la table. J'ouvris – Seurat – je pensais à quelqu'un des siens ; mais non (...) Je demandais à nos invités la permission de les quitter un instant. Il était 3 heures, et je courus à la gare de Motteville dans l'espoir d'un journal – la bibliothèque était close. Je revins presque dans la nuit fort triste ne sachant qu'imaginer. Je sus d'ailleurs en rentrant à Paris que sa mort n'avait point été commentée dans la presse. Voilà tout ce que je puis vous dire ».

Dans son article pour Jean Sutter, Pierre Angrand, à l'évocation de la

lettre à Signac, versa dans le pathos : Charles Angrand y aurait « exprimé accablement et tristesse ». Or, rien dans la correspondance qui suivit ne vient étayer un effondrement psychologique. Au contraire : celles adressées à Maurice Dezerville, puis à Charles Frechon, non seulement ne font pas écho à la disparition du peintre, mais longues et développées, retracent, avec entrain et verve, travail, flâneries, la recherche de cadres ; elles repassent des souvenirs communs pour le premier, portent sur la tenue d'expo pour le second. Aucune trace d'amertume, ou d'une quelconque déprime. Aucun mot touchant à Seurat.

Coquiote a le mot juste – les œuvres le montrent, Angrand était plutôt un collaborateur qu'un disciple de Seurat. À la distanciation, s'ajoute un brin de critique quand il confie au biographe : « [Séon] ce cordial camarade lui reprochait, avec quelques autres, de manquer d'esthétique. Le grief n'était peut-être que véniel ; je ne me permettrai pas d'en juger. Mais ce que l'on peut dire, c'est que notre ami manquait d'imagination ».

Wikipédia pourtant s'est mis à créer la rumeur, colportée ailleurs : « À la mort du peintre Seurat en 1891, Charles Angrand traverse une grave crise et cesse pratiquement de peindre », le « et » chargé d'une valeur implicite de conséquence. Certes, il est écrit un peu plus loin qu'il reviendra à la « couleur », mais rien n'indique qu'il s'agit de peinture. Et le site « charlesangrand.net » de reprendre mot à mot l'assertion. Partant sans doute de la remarque du neveu du peintre, M. François Lespinasse avait, il est vrai, déjà renchérit en floutant considérablement dans sa biographie de Pontoise : « Cette disparition, écrivait-il, va peut-être entraîner chez Charles Angrand l'abandon de la peinture à l'huile », l'historien avait pourtant eu soin de préciser dans son article de 1970 : « Angrand n'a nullement renoncé à la traduction picturale par harmonie colorée ; diverses œuvres en témoignent : 'Le Sentier sous les pommiers', 'La Cour plantée', et surtout deux toiles de 40 : 'Sur le Seuil' et 'Le Clos normands', à la facture en touches franches, larges et carrées. » Et encore, faudrait-il compter d'autres huiles de la même période, non répertoriées, non signées par l'artiste, apparues sur le marché de l'art dès les années 2010, ne faisant pas partie de la succession.

Jean-Charles Angrand

LA CANNE C'EST LE SUCRE, MAIS PAS SEULEMENT !

Je suis conscient qu'il y aurait encore beaucoup à écrire sur « la canne au secours de notre environnement ». Je sais aussi qu'à peine élaboré, un dossier est déjà dépassé tant la canne à sucre et ses produits dérivés sont l'objet d'études de plus en plus pointues et de découvertes souvent très étonnantes... La question évoquée ci-dessous est la suivante : la canne à sucre est-elle ou non un facteur de refroidissement du climat ?



Les surfaces plantées en canne à sucre étaient à l'origine en forêt.

La canne c'est le sucre, mais pas seulement -41-

La canne à sucre au secours de notre environnement (suite et fin)

La consommation d'agro-carburants au Brésil

On sait que Le Brésil est le plus gros producteur ainsi que le plus gros importateur d'agro-carburants : un mélange d'éthanol et d'essence. La plus grande partie de son parc automobile fonctionne à partir de ce mélange. Ce parc se compte en dizaines de millions d'unités – 32,5 millions, il n'y a pas si longtemps que cela. Il s'ensuit que le pays est pollué par la circulation automobile et c'est pour cette raison que la consommation d'agro-carburants ne cesse d'augmenter entraînant une diminution des gaz à effet de serre (le CO₂) répandu dans l'air. On sait que le gaz carbonique lorsqu'il augmente dans l'air contribue au réchauffement climatique et au-delà le relèvement du niveau des mers avec les conséquences que nos lecteurs connaissent.

Est-ce une chance pour le Brésil et pour la population mondiale ?

On peut lire dans divers articles que la canne à sucre est doublement verte pour Le Brésil :

– En premier lieu l'agro-carburant est moins polluant que l'essence, surtout quand on l'importe des USA comme c'est en partie le rôle du Brésil. Mais la deuxième question qui doit être posée est celle de la nourriture des hommes et des animaux. La troisième question qui vaut également la peine d'être posée est celle de la destruction des forêts, car il semblerait qu'il n'y a rien qui refroidisse mieux la température du climat que les forêts originaires. C'est le cas de l'Amazonie qui refroidit mieux le climat que n'importe

quelle culture, fût-elle la canne à sucre. On peut fonder des espoirs sur le biocarburant de deuxième et de troisième génération, mais on a écrit que ceux-ci suivaient un cycle long de recherches et que malgré tout, les espoirs sont autorisés.

– en second lieu, la canne à sucre a la réputation de refroidir le climat. Les données à notre disposition ne le montrent pas tout à fait. En effet, un hectare mis à nu, réchauffe le climat de proximité d'un degré 53. Donc le défrichage réchauffe le climat. Mais si on remplace les terres nues par la culture de la canne, on obtient un refroidissement de zéro degré 93 par rapport aux terres nues et cela résulte d'une multitude d'observations.

La canne à sucre est-elle une culture doublement verte ?

Disons qu'il n'en est encore rien aujourd'hui mais c'est une promesse pour l'avenir. Pour La Réunion on peut dire deux choses : la première c'est que les plantations de cannes à sucre recyclent la totalité du gaz à effet de serre répandu dans l'atmosphère par la combustion des moteurs de voiture et de camions ; la deuxième chose compte tenu du fait que nos forêts ont été dévastées la canne avec ses 25 à 26000 hectares est bien un agent puissant du rafraîchissement de la température et de lutte contre l'érosion. Mais attention ! Peut mieux faire ! il n'y a aucun doute là-dessus.

Georges Gauvin

Oté

Di a nou madam la miniss !

Zordi la minis dé loutromèr lé an parmi isi la rényon, pétèt lokasyon pou èl ésplik a nou kosa néna pou nou dan son kaba, si néna ? ousinonsa kosa i sar fé domin konm politik pou nout péi. Si boudikont i mèt in kou an plass sak lo prézidan la promèt a nou dopi 2012, si ni pé kont dosi li pou vréman, ousinonsa si li po ral a nou dérièr. Dé zan déza, lé p'tèt lo tan fé inn ti kozé rantronou zis pou war si lo prézidan la pa taz a nou, mi di pa fo fé in bilan lèr la, nonva zis inn ti poz solman zordi mninm, anon profit lo tan èl lé la pou poz inn dé ti késtyon. Pou mon par zordi mwin néna dé késtyon pou èl.

Inn, in késtyon in pé dirèk-dirèk. I konsèrn la « rézionalizasyon d'lanplwa ». Koué i kont fé pou vréman pou bann marmay la poliss ki domann mitasyon la rényon ? Té dové fé in léspèss déroqasyon pou zot konm lédikasyon nasyonale néna, mwa d'out dérné kan lo prézidan lé v'ni li la donn son akor pou fé in réform pou pa tro pénaliz bann zorizinèr la rényon, mwa d'novanm in dépité osi i déklar li roul pou sa. Bann polisié i atann, aforss, aforss zot lé fatigé atann. Pourvik tousala i tourn pa an lo d'boudin, zot i koné lo rofrin èk banna ?

An dé, dopi lo tan i anparl, ni vé savwar, la osi ni di i s'ré tan pou nou vik sé pa inn ti prozé dé ryin di tou, sé in prozé i sar angaz a nou pou lontan, la nouvèl rout di litoral. Arèt roul a nou kari sou dri souplé. Ni koné tout linkonvénian, i kout pa solman inn ti katsou, ni koné lo danzé la rout si la mèr, san konté problèm ékolozik. Mi rant pa tro dan lo déray, sak ni vé madam la miniss, sé ki di a nou in fwa pou tout kosa i sar fé !

Justin